

Mise en œuvre du passeport d'éducation économique, financière et budgétaire (Educfi)

Instruction du 07 novembre 2024 relative à la mise en œuvre du passeport d'éducation économique, financière et budgétaire

Rectorat de l'académie de Créteil

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :
Olivier MONDET
Mél : olivier.mondet@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux, Mesdames les Provisseuses, Messieurs les Provisseurs de lycées professionnels et polyvalents.

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

Bulletin officiel n° 40 du 24 octobre 2024 ([MENE2424490N](#)) - Passeport Educfi - Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle.

L'éducation économique, budgétaire et financière (Educfi), consiste en des actions d'information et de formation au bénéfice des élèves, visant à améliorer leurs connaissances pratiques sur des sujets financiers : mieux gérer son argent et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté.

Depuis la rentrée scolaire 2023, la généralisation du passeport Educfi à tous les collèges se déploie au sein de notre académie avec près de 14 400 élèves impliqués l'année écoulée. Son ouverture à la voie professionnelle a permis à près de 700 lycéens d'obtenir leur passeport.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le passeport EDUCFI est généralisé (avec des contenus spécifiques)

- ***à toutes les classes de 4e et de 4e Segpa des collèges (d'enseignement public et privé sous contrat) ;***
- ***à toutes les classes de seconde professionnelle et CAP des lycées professionnels ou polyvalents (d'enseignement public et privé sous contrat).***

Au collège, le passeport Educfi est un dispositif souple qui consiste en une séance pédagogique de 2 heures fournie « clé en main » (un diaporama associé à un questionnaire) aux enseignants qui peuvent l'adapter à leur situation de classe ou d'établissement. À l'issue de cette séance, après un quiz, les élèves obtiennent un certificat nominatif.

La réforme de la voie professionnelle, conduisant au versement d'une allocation financière lors des périodes de stage, formant des salariés ou des entrepreneurs en charge de leurs ressources, impose que

ces lycéens puissent acquérir une culture économique, budgétaire et financière. Une séquence pédagogique pouvant aborder jusqu'à 8 thèmes dans différents enseignements permet la délivrance du passeport selon l'organisation adoptée dans chaque établissement.

Tous les outils nécessaires pour les classes de 4^e et de la voie professionnelle (diaporamas, questionnaires, guides d'accompagnement, ressources et certificats) sont accessibles

- sur la page Éduscol à destination des chefs d'établissement et des enseignants : <https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>
- via le parcours d'autoformation m@gistère à destination des enseignants : [Passeport EDUCFI](#)

Pour la campagne 2024-2025 du passeport Educfi, **les établissements doivent s'inscrire directement via Démarches simplifiées à partir du 4 novembre 2024 jusqu'au 30 mai 2025**. L'organisation du passeport est libre au sein des établissements, sans période imposée, la campagne se termine le 30 juin 2025.

Pour les collèges et les lycées :

- Accéder au [formulaire d'inscription](#)
- Télécharger le [tutoriel pour accompagner votre démarche d'inscription](#)

Une **réunion d'information à distance** pour les équipes de direction ou pédagogiques disponibles se déroulera le **mardi 21 janvier à 16h**, en s'inscrivant préalablement (le lien sera communiqué aux inscrits) : <https://framaforms.org/inscription-a-la-visioconference-de-presentation-du-passeport-educfi-1730625815>

Nous vous invitons, pour toute précision concernant la mise en œuvre du passeport dans votre établissement et pour tout accompagnement, à prendre contact avec les deux référents :

- pour la mise en œuvre en collège avec Olivier MONDET, IA-IPR économie et gestion (Olivier.Mondet@ac-creteil.fr) ;
- pour la mise en œuvre au sein de la voie professionnelle avec Damien THORET, IEN-ET économie et gestion (Damien.Thoret1@ac-creteil.fr).

Nous vous remercions de votre engagement dans cette opération essentielle pour la réussite des élèves.

**Les référents académiques
pour la généralisation du passeport Educfi**

**Olivier MONDET, IA-IPR
Damien THORET, IEN-ET**